



Revente lot loiscellier non livré

Par **Helen77**, le **08/06/2011 à 21:07**

Bonjour,
Pour certaines raisons financières, mon conjoint et moi souhaiterions renoncer à notre lot loi scellier qui n'a pas encore été livré à ce jour. Nous risquons nous financièrement?
MERCI pour vos réponses

Par **mimi493**, le **08/06/2011 à 21:41**

Vous devrez rembourser les avantages fiscaux dont vous avez déjà bénéficiés

Par **Helen77**, le **09/06/2011 à 20:59**

Merci pour votre réponse.
Cependant je n'ai encore rien déclaré vu qu'il n'y a pas eu de livraison, donc pas d'avantage fiscal. Je paie les intérêts intercalaires qu'ils me remboursent car comprises dans le package.
Quelles seraient donc les démarches? Mon conseiller n'est pas très présent, alors désolée pour toutes ces questions.
Bonsoir

Par **Helen77**, le **10/06/2011 à 08:23**

Merci pour votre réponse.
Cependant je n'ai encore rien déclaré vu qu'il n'y a pas eu de livraison, donc pas d'avantage fiscal. Je paie les intérêts intercalaires qu'ils me remboursent car comprises dans le package.
Quelles seraient donc les démarches? Mon conseiller n'est pas

tres present alors desolee pour ttes ces questionsrnBonsoir

Par **chris_idv**, le **10/06/2011** à **11:07**

Bonjour,rnrnRelisez le contrat que vous avez signé pour identifier d'éventuelles clauses de dédit.rnrnCordialement,